

Le mot de l'Echevine de l'Environnement



Extrait du bulletin communal de décembre 2004

Depuis deux ans, nous séparons nos déchets biodégradables et nos déchets résiduels. Pour rappel, les déchets biodégradables sont compostés à Tenneville et dirigés vers des filières agricoles pour enrichir les sols. Les déchets résiduels (sac gris) sont mis en CET (décharge).

Se pencher sur le coût global de nos déchets vaut la peine !

Voici un tableau comparatif reprenant les coûts **par mois** en 2003 et 2004 des déchets collectés en porte à porte et au parc à conteneurs.

Services	2003	2004
Collecte des déchets ménagers	8.180,49	5.772,80
Intercommunalisation du réseau des parcs à conteneurs	4.575,02	3.996,01
Traitement des déchets verts Parcs	754,90	663,01
Traitement des encombrants Parcs	990,10	953,19
Traitements des inertes Parcs	175,01	158,28
Taxe Région Wallonne - mise en CET (déchets inertes parcs)	25,61	23,16
Taxe Région Wallonne - mise en CET (encombrants parcs)	68,46	63,96
Traitement déchets en porte à porte	2.707,31	1.725,22
Montant à payer en EUR	17.476,90	13.355,63

La première ligne nous montre le coût de la collecte des déchets en porte-à-porte en 2003 par le service communal, en 2004 par la société Alexandre conventionnée avec IDELUX. Cette différence de coût peut s'expliquer notamment par la rentabilité du camion.

Le tableau montre aussi à l'avant dernière ligne que le coût évolue favorablement grâce au tri. L'effort consenti par chacun d'entre nous porte ses fruits au niveau financier d'une part et d'autre part au niveau environnemental par le compostage.

A ces coûts et services il faut ajouter :

1. Les ramassages, par nos services, des plastics agricoles. En 2003, ce sont 22.420 kg de plastic qui ont été recyclés; coût à charge de la commune : 2.147,74 €.
2. Les ramassages des poubelles publiques, par nos services.
3. Le coût de la vidange et du nettoyage du 5ème site de bulles à verres (782 €) les 4 premiers sites étant pris en charge par Fost + et Idelux.
4. Le coût de l'achat des sacs bio et résiduel distribués gratuitement chaque année +/- 10.000 €.

En conclusion c'est une prévision budgétaire avoisinant 200.000 € que nous porterons au budget 2005. Ces dépenses sont couvertes en grande partie par la « taxe déchet » ajustée en 2002 lors du passage à la collecte séparée. Cette taxe déchet (50 € par isolé, 70 € par

ménage de 2 personnes et 80 € pour les autres ménages) est l'une des plus basses de la province du Luxembourg. Elle avait été calculée au plus juste pour couvrir l'ensemble des dépenses liées à ces services.

Après 2 années de transition, d'ajustement de service et l'annonce de l'augmentation de 4 % par Idelux, nous revoyons au Conseil communal du 2 décembre la « taxe déchet », légèrement à la hausse. Malgré cette hausse nous restons encore dans la province du Luxembourg la commune la moins taxée.

Il serait certes plus agréable d'annoncer une diminution globale des coûts, mais la quantité des services va en augmentant, ainsi que leurs charges (collecte de pneus, des électroménagers, ... au parc à conteneurs).

Notre volonté est de garder un environnement propre et de recycler, valoriser un maximum de déchets. C'est une volonté qui s'inscrit dans notre politique de développement durable.

Geneviève Thérér